R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Soucieu-en-Jarrest
commune des coteaux du lyonnais

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°12-2023

Refusant un permis de construire modificatif au nom de la commune de Soucieu-en-Jarrest

Le maire de SOUCIEU EN JARREST,

Vu la demande de modification d'un permis de construire présentée le 15/12/2022 par SCI la BARGAV, représentée par Monsieur BAROE Eric demeurant 61 Chemin du Combard 69530 ORLIENAS, enregistrée sous la référence PC 069 176 21 00036M01 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la réhausse d'une partie du bâtiment et toit terrasse ;
- sur un terrain situé Rue Charles de Gaulle 69510 SOUCIEU EN JARREST ;
- pour une surface de plancher créée de 22 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune, approuvé le 19/12/2018 ;

Vu le permis initial n° PC 069 176 21 00036 accordé le 23/03/2022 ;

Considérant que conformément à la zone UA du Plan local d'Urbanisme, les toits terrasses sont limités à 30% de la surface existante de la construction ;

Considérant que le projet à une surface supérieure à 30% de la surface existante ;

Considérant que le projet ne respecte pas le règlement de la zone UA du Plan Local d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est **REFUSÉ**.

A Soucieu-en-Jarrest, le 27 FEV. 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST 69510

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.